

COMMUNIQUE DE PRESSE



27 avril 2016

Gouvernement thématique Santé

28 mesures et 42 millions pour promouvoir la santé à Bruxelles

Le Gouvernement francophone bruxellois a organisé ce 27 avril 2016 son Gouvernement thématique consacré à la Santé en présence de nombreuses associations et acteurs de terrain bruxellois.

La politique de la Santé des 4 années à venir se concentrera sur **8 thématiques** :

1. Les attitudes saines
2. La santé mentale des enfants, adolescents et jeunes adultes
3. La réduction des inégalités en matière d'accès à la santé
4. La santé sexuelle
5. La réduction des risques en matière de drogues et assuétudes
6. La santé communautaire et l'empowerment
7. La continuité des soins
8. La médecine préventive

28 mesures concrètes seront prises en 2016 pour faire avancer les thématiques prioritaires du Gouvernement, parmi lesquelles :

- L'élaboration d'un **plan « attitudes saines »** promouvant l'alimentation équilibrée, l'exercice physique et le bien-être.
- L'agrément d'une **38^{ème} Maison médicale** en 2016 et le déblocage d'aides au démarrage pour encourager la création de nouvelles structures.
- Une amélioration du programme de **dépistage du cancer colorectal**, grâce au passage au test immunologique iFOBT.
- **18 places d'hébergement supplémentaires** pour les malades chroniques et en soins palliatifs.
- Le **renforcement des équipes pédopsychiatriques** par davantage de logopèdes et de psychomotricien(ne)s.
- La création d'une « **coordination de l'exil** » afin de renforcer l'action en faveur des **personnes migrantes** en accentuant notamment la formation des professionnels en contact avec ce public via les dispositifs d'urgence, d'accueil, de prévention ou d'accompagnement.
- Une réflexion sur la mise en place d'une **salle de consommation à moindre risque**, en concertation avec la Cocom et dans le cadre de la Conférence interministérielle santé publique.

L'établissement de ces priorités apporte de la transparence quant à la manière dont les 42 millions d'euros qui seront investis en 2016 dans la Santé par la COCOF seront alloués. Les acteurs de terrain seront plus à même de comprendre les objectifs du Gouvernement et les projets qu'il désire mettre en place.

La COCOF œuvre au quotidien pour le bénéfice de plus d'un million de francophones bruxellois. Ce gouvernement thématique permet de mettre en exergue les synergies ainsi que les transversalités entre les différentes politiques menées par les pouvoirs publics sur le territoire bruxellois.

Gouvernement thématique Santé

Cécile Jodogne, Ministre de la Santé :

Nous nous sommes donné les moyens d'agir pour réaliser une politique au service de la santé de tous. Pour réduire les inégalités de santé, je veux optimiser toutes les ressources associatives, soutenir les projets de santé collectifs à l'échelle des quartiers, miser sur la première ligne de soins pour tous les citoyens bruxellois, créer de nouvelles maisons médicales, promouvoir la santé mentale et sexuelle des jeunes et concrétiser le plan de réduction des risques en matière de drogues et d'alcool.

Fadila Laanan, Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois :

Après le premier Gouvernement thématique dédié à la Culture et au Sport, du 13 janvier, nous voici présents pour ce second dédié à la Santé. Il était également indispensable que le Gouvernement francophone bruxellois décide des grandes orientations en matière de promotion de la Santé. Les décisions qui y ont été prises ont permis de donner un cadre commun, de façon à ce que les opérateurs et les actions puissent se développer en toute cohérence. En matière de Santé, la transversalité est indispensable tant sur le terrain que dans le cadre institutionnel.

Céline Fremault, Ministre en charge des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Familles :

Il était temps que le Gouvernement francophone bruxellois prenne des engagements plus forts pour lutter contre le phénomène extrêmement interpellant que sont les mutilations génitales. Les mutilations génitales féminines (MGF) ont des conséquences particulièrement néfastes sur la santé (physique, mentale ou sexuelle) des femmes et des filles. Elles sont considérées comme une atteinte grave aux droits fondamentaux. Environ 13.112 femmes excisées et plus de 4084 fillettes à risque de l'être, soit un total de 17.196 femmes et filles, vivent sur le territoire belge.

À l'occasion de ce Gouvernement thématique, un véritable Plan de lutte contre les mutilations génitales a été adopté avec toute une série de mesures fortes comme le renforcement des moyens pour les associations traitant cette problématique ou encore la mise en place d'un vrai réseau intra-bruxellois pour lutter contre ces violences.

Didier Gosuin, Ministre chargé de la Formation professionnelle :

A Bruxelles, le secteur « social-santé » est un des plus grands secteurs pourvoyeurs d'emplois. Près de 45.000 personnes y travaillent. Et pourtant la demande en main-d'œuvre qualifiée de la part du secteur est difficilement rencontrée. En tant que Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de la Santé au sein de la COCOM, je fais de la qualification des Bruxellois ma priorité. C'est pourquoi, j'organiserai en cours de législature une table-ronde sectorielle regroupant tous les acteurs de la santé. L'objectif : répondre à la demande de qualification de la part du secteur tout en donnant la possibilité aux Bruxellois de se former et d'avoir toutes les cartes en main pour se lancer sur le marché du travail.

Cabinet de Cécile Jodogne:

Gaëlle Appelmanns : 0479 27 66 40

Cabinet de Fadila Laanan :

Laeticia Markakis : 0471 25 62 79

Cabinet de Céline Fremault

Kathrine Jacobs: 0474 62 40 43

Cabinet de Didier Gosuin :

Charlotte Bonbled : 0499 51 26 31